

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC**  
**DCM 2023-02-008**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 23 Présents : 18 Excusés représentés : 5 Votants : 23	<b>Présents</b> : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, <b>Absents excusés représentés</b> : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY
---	--

**Objet : Intercommunalité – Travaux de réaménagement du Centre Bourg : Fonds de concours « Voirie »**

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, propose au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours « voirie » pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg (Rues de l'Hôtel de Ville et de la République) consistant à une mise en sécurité et accessibilité des trottoirs.

Ces travaux s'inscrivent dans le plan guide du programme «Petites Villes de Demain » ayant pour objectif la requalification du centre bourg en libérant de l'espace pour les piétons et redynamisant l'espace commercial.

Le montant des travaux est estimé à 50 955 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 50 955 € HT

Recettes : 50 955 €

CCDS Fonds Concours Voirie (18%) 9 172 €

Commune 41 783 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ♦ **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers potentiels et notamment la Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours « voirie ».
- ♦ **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**  
**Patricia GOUDARD**

